

Au  
Conseil de Fondation Gordi

FL - V a d u z

Veillez remplacer Monsieur Lopez Bravo Gregorio par Monsieur Eusebio Laviñeta Hualde, Olaberria (Guipuzcoa).

Veillez prévoir dans le règlement que le fils et la fille puissent disposer de leur part de la fortune de la fondation et de ses revenus de l'âge 21 jusqu'à l'âge de 28 ans seulement avec l'accord du conseil de famille selon l'art. 4 du règlement. Le conseil de famille doit donner l'accord collectivement à deux personnes.

17 juillet 1985